

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 – 18 h 00

Date de la convocation : 20 mai 2020

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local.



Considérant la situation sanitaire et la capacité d'accueil de la salle dans les mesures de distanciations en vigueur, M. le Maire demande que la séance se tienne à huis clos conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le huis clos est approuvé à l'unanimité.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GIRAUD Daniel, Maire, qui a déclaré installer Mmes BALANDRAU Gilberte, DEFOUR Michèle, DESMARTIN Marguerite, GUILLERMIER Patricia, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, VAZ Elisabeth, VIALLETTE Paulette et MM BALANDRAU Xavier, BERTRAND Alain, GAUMARD Benjamin, GAUMARD Thierry dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mme Marie-Anne RIGUET LARGILLER, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme BALANDRAU Gilberte.

◆ ÉLECTION DU MAIRE

Le président constate que la condition de quorum est remplie et invite donc le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122.4 et L. 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. BALANDRAU Xavier et M. BERTRAND Alain.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

BALANDRAU Xavier : six voix 6
GAUMARD Thierry : quatre voix 4

M. BALANDRAU Xavier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

◆ **DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT**

M. BALANDRAU Xavier venant d'être élu Maire, informe les Conseillers qu'avant d'élire le ou les adjoints, le Conseil doit en fixer le nombre qui ne doit pas dépasser plus de 30% l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour la commune : 3.

M. le Maire propose d'établir 3 postes d'adjoint.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la proposition de M. le Maire et fixe à 3 le nombre de postes d'adjoint.

◆ **ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de M. BALANDRAU Xavier, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

GAUMARD Thierry : sept voix 7
RIGUET LARGILLIER Marie-Anne : quatre voix 4

M. GAUMARD Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Adjoint et a été immédiatement installé

◆ **ÉLECTION DU SECOND ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. BALANDRAU Xavier, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

RIGUET LARGILLIER Marie-Anne : onze voix 11

Mme RIGUET LARGILLIER Marie-Anne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème Adjointe et a été immédiatement installée.

◆ ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes conditions que précédemment, et sous la présidence de M. BALANDRAU Xavier, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

BERTRAND Alain :	dix voix	10
VAZ Elisabeth :	une voix	1

M. BERTRAND Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.

◆ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le maire remet, par ailleurs, aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L. 2123-1 à L. 2123-35).



Le Maire lève le Conseil à 18h45 et indique que la date du prochain conseil est fixée au mardi 2 juin à 19h00.

Le Maire,
Xavier BALANDRAU

Affiché le 26 mai 2020